



MAIRIE DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles L. 2121-7 9 10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de la convocation : 8 septembre 2026

Séance du : 14 septembre 2026

Heure : 19h00

Lieu : Salle d'Honneur

DECISIONS DU MAIRE :

DELIBERATIONS :

- 1 Convention de partenariat entre la ville de Saint-Rémy-de-Provence et le Collège Glanum pour la mise en œuvre de mesures de responsabilisation
- 2 Convention de partenariat entre la commune et le Collège Glanum pour la mise en œuvre d'actions et d'interventions pédagogiques
- 3 Mise en place d'une action ' A la découverte de mes droits ' en partenariat avec les communes des Baux de Provence, Eygalières, Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, le Paradou, Saint-Etienne-du-Grès
- 4 Approbation du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme
- 5 Etat d'assiette et destination des coupes de bois dans la forêt communale de Saint-Rémy-de-Provence pour l'année 2027
- 6 Convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale
- 7 Affectation des résultats 2025 - budget annexe lotissement Ussol
- 8 Affectation des résultats 2025 - Budget annexe Lotissement La Roche
- 9 Affectation des résultats 2025 - Budget principal
- 10 Majoration de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de 2027
- 11 Fonds de concours CCVBA - Eclairage public
- 12 Projet de pacte de gouvernance 2026-2032 de la Communauté de communes vallée des Baux-Alpilles

- 13 Suppression d'un emploi permanent à temps complet et création d'un emploi permanent à temps non complet - Attaché territorial - Directeur des finances - pour répondre aux besoins des services de la Ville de Saint-Rémy-de-Provence - Modification du tableau des effectifs
- 14 Suppression d'un emploi permanent à temps complet de Brigadier-chef-principal et création d'un emploi permanent à temps complet de Gardien-brigadier pour répondre aux besoins des services de la ville de Saint-Rémy-de-Provence Modification du tableau des effectifs
- 15 Autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaire pour l'année 2027

En cas d'impossibilité, vous êtes prié(e) de bien vouloir vous faire représenter en remettant un pouvoir dûment rempli et signé conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Romain THOMAS

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to read 'Romain Thomas', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE' around the top and '13210' at the bottom, with a central emblem.